

minutes, ils représentent, aux yeux des Européens de l'Ouest, des systèmes stratégiques.

Le gouvernement français, dans une déclaration sur le désarmement datée du 25 janvier 1978 — qui, soit dit en passant, témoigne d'un curieux réveil de l'intérêt porté par les Français à des négociations dont ils s'étaient jusqu'ici tenus à l'écart — a suggéré une solution d'un caractère nouveau. Alors que Salt II porte sur l'équilibre stratégique des armements nucléaires, il faudrait, suivant la thèse française, que l'équilibre européen, tant nucléaire que conventionnel, soit discuté dans un contexte plus large que celui des pourparlers sur les M(B)FR, lesquels ne couvrent que le Front central. Ce nouveau groupe comprendrait les 35 signataires de l'Acte final de la Conférence sur la coopération et la sécurité en Europe (CSCE) signé le 1^{er} août 1975. Ils étudieraient le contrôle des armes «de l'Atlantique à l'Oural», revenant ainsi à la définition gaulliste de l'«Europe».

Citons enfin la session extraordinaire sur le désarmement qui se tient actuellement sous les auspices des Nations Unies. En paroles, 1978 sera une année faste pour le contrôle des armements. Mais s'il faut en juger par les actes, surtout ceux des Soviétiques et de leurs alliés enrégimentés bon gré mal gré dans le Pacte de Varsovie, on assistera en 1978 à un nouvel échec du contrôle des armements devant les menaces de plus en plus nombreuses et de plus en plus pressantes qui planent sur la stabilité nucléaire tant stratégique que tactique et sur l'équilibre des armements conventionnels aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières de l'Europe.

Comme les Soviétiques préfèrent «s'armer pour négocier», l'Ouest, et spécialement les États-Unis, sont contraints de leur emboîter le pas. Si le contrôle des armements demeure un objectif souhaitable, il faut, pour qu'il y ait effectivement négociation, que les forces en présence maintiennent une certaine parité. Or, les États-Unis n'ayant pas su faire respecter les Salt I de 1972, ou prendre les mesures nécessaires pour redresser le déséquilibre stratégique qui en est résulté, les Soviétiques n'éprouvaient aucunement la nécessité de négocier sérieusement, soit dans le cadre des Salt, soit dans celui de M(B)FR. On peut en dire autant, quoique dans une moindre mesure, de l'OTAN vis-à-vis du Pacte de Varsovie — encore qu'il faille, à regret, constater que le Canada est à cet égard le plus grand fautif, dépensant moins pour la défense que n'importe quel autre membre de l'Alliance excepté le Luxembourg et l'Islande. S'il a pris récemment

certaines dispositions en vue de remédier à ces déficiences, il lui reste encore beaucoup de retard à rattraper.

Au risque de paraître trop pessimiste, il convient de rappeler que lorsque les accords Salt I furent signés en 1972, leur architecte, Henry Kissinger, les avait salués comme le symbole de la détente entre superpuissances, laquelle mènerait à l'entente. En cours de route, les Salt II, fondés sur les accords de Vladivostok conclus en 1974, viendraient juguler la course aux armements stratégiques.

Contrairement à ce que laissaient espérer ces prédictions euphoriques. M. Kissinger fut incapable de négocier un accord Salt II, les Soviétiques s'étant montrés par trop gourmands. Entre-temps, sa vision de la détente — et on doit se demander si ce fut jamais rien de plus qu'une vision — s'évanouit devant l'intransigeance croissante de l'URSS. La preuve la plus évidente de cette intransigeance est la façon dont ils se déroberent à toutes les dispositions réellement importantes des Salt I, dérobades contre lesquelles M. Kissinger ne put protester parce qu'il avait engagé sa réputation sur Salt I et sur la détente. La nouvelle administration Carter arriva au pouvoir en 1977, tout acquise — et peut-être trop acquise — au contrôle des armements. Elle s'empressa dès mars 1978 de réclamer la conclusion des Salt II, mais essuya la rebuffade des Soviétiques. La principale partie des Salt I (l'accord provisoire sur la limitation des armements offensifs) expira par conséquent le 3 octobre 1977, sans qu'on l'ait remplacé. On aboutit en octobre à un projet d'accord Salt II, mais son contenu était si défavorable pour les États-Unis qu'il déclencha au Sénat américain une forte opposition menée par le sénateur Henry M. Jackson. L'administration Carter s'efforça par la suite, mais sans succès, d'obtenir de Moscou des conditions plus favorables.

La ratification des Salt II par le Sénat exigeant une majorité des deux tiers, le débat sur la politique étrangère des États-Unis qui s'ensuivra sera le plus important auquel il ait été donné d'assister depuis le débat sur la guerre du Vietnam. Mais comme l'attention du Sénat sera entièrement retenue par le traité concernant le canal de Panama et ce, jusqu'aux élections partielles d'octobre, les Salt II ne pourront être étudiés avant novembre. Ce retard ne peut qu'intensifier la controverse déjà acerbée à laquelle se livrent partisans et adversaires des Salt II. L'enjeu ici, c'est la question au cœur même de la politique étrangère américaine et occidentale, pour ne rien dire de la survie de l'humanité. Quelle sera, dans la prochaine